

Décision 2025-012...

Ville de La Côte Saint-André

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Vu le souhait de la ville d'acquérir du terrain aux abords de l'école publique pour créer de la réserve foncière

Vu les négociations engagées avec les consorts JACQUET/ESKENAZI concernant la vente de leur parcelle cadastrée AH 131 et située rue de la Halle

Vu le plan de bornage et de délimitation de leur propriété de décembre 2024 joint en annexe

Le Maire de la commune de La Côte Saint-André DECIDE :

- de donner délégation de signature à Monsieur Gilles EMPTOZ, adjoint au maire Délégué à l'Aménagement Urbain, à l'Urbanisme et aux Mobilités pour signer l'acte d'achat aux Consorts JACQUET/ESKENAZI de la parcelle AH 131 située rue de la Halle et tous documents s'y rapportant.

Madame la Directrice Générale des Services et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Côte Saint-André, le 23/06/2025

Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,
Joël GULLON



